

Ayent obtient le label European Energy Award® GOLD

20 ans d'engagement pour une politique énergétique durable



La politique énergétique exemplaire de la Commune d'Ayent est récompensée en 2020 par la plus haute distinction décernée aux municipalités qui s'engagent pour une utilisation efficace de l'énergie ainsi que pour les énergies renouvelables et la protection du climat, et qui satisfont des exigences particulièrement élevées.

Le visuel "Cité de l'énergie" est associé à Ayent depuis 2004 lorsqu'elle devient la première commune de montagne à porter ce label avec la mise en place d'une politique énergétique cohérente et durable. Sur la base d'un diagnostic et d'un inventaire, le plan communal de l'énergie approuvé en 2000 a permis d'initier et planifier des actions qui l'ont amenée 20 ans plus tard à l'obtention du label European Energy Award® GOLD.

On peut citer dans le catalogue de mesures qui ont permis l'obtention de ce label, quelques réalisations, incitations et subventions :

- L'installation de chauffages à bois pour les bâtiments principaux de la commune (bâtiments administratifs, écoles, églises) et sa future extension au village de St-Romain.
- La réalisation d'une centrale de chauffe à pellets pour desservir la grande majorité des bâtiments du village d'Anzère et son extension vers des zones plus décentrées.
- Un programme de subventions ambitieux pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables dans le bâtiment, que ce soit pour les constructions neuves ou pour la rénovation. Ces mesures d'encouragement visent notamment la suppression des chauffages électriques et à mazout.
- Des aides pour l'achat de vélos électriques.
- La pose de bornes de recharges pour les véhicules électriques en partenariat avec Oïken.
- Des actions pour améliorer la mobilité avec la réhabilitation de chemins piétonniers, la gratuité des bus dans les villages et de la navette dans la station.
- Une meilleure gestion de l'éclairage public avec l'abaissement de la densité selon les heures et l'arrêt total à certaines heures dans certaines zones.
- Une planification pour la création d'éco-quartiers.
- La participation au projet Agglo Valais central pour offrir un développement harmonieux en répondant aux besoins de mobilité tout en préservant la qualité de vie et l'environnement.

Avec l'obtention de ce label, la Commune d'Ayent confirme son engagement et le réaffirme en ratifiant la « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie » en faveur d'une protection du climat résolue et efficace.

Deux autres communes valaisannes de montagne obtiennent également le label European Energy Award® GOLD, Nendaz et Saas-Fee. Avec Ayent, elles prouvent que la gestion d'une commune qui possède une zone touristique peut se faire en menant une politique énergétique dans le respect de l'environnement pour offrir une bonne qualité de vie à leurs citoyens ainsi qu'à leurs hôtes.

Personnes de contact :

Marco Aymon, Président de la commune – 079 449 33 69

Manuella Plaschy, Conseillère communale, commission de l'énergie – 079 709 30 64